

Liste des pièces à fournir : CNI

<u>Présence du demandeur obligatoire</u> <u>Merci de présenter les originaux des documents + les photocopies*</u>

Faire la Pré-demande sur le site ANTS.FR à imprimer pour le jour du RDV.
Copie intégrale acte de naissance – de 3 mois pour le 1 ^{er} titre sécurisé /titre périmé + 5 ans/ modification.
1 justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture Edf, téléphone, eau, avis d'imposition)
2 photos identiques <i>en couleur</i> , aux normes en vigueur <u>— de 6 mois</u> non découpées
Ancienne carte nationale d'identité
□ Passeport
Majeur sous tutelle/curatelle : jugement complet + présence du tuteur avec sa pièce d'identité ou carte pro
POUR LES PERSONNES HEBERGÉES : joindre les documents mentionnés dans cette rubrique :
POOR LES PERSONNES REBERGEES : Jointaile les documents mentionnes dans cette rubrique .
-1 Certificat d'hébergement + Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité
-1 Justificatif de domicile réglementaire de l'hébergeur de – 1 an (ex : facture Edf, Téléphone, eau)
En cas de VOL OU PERTE : joindre les documents mentionnés dans cette rubrique
- I cas de voe ou reitre : joinare les documents mentionnes dans cette rabrique
- <u>Déclaration de vol</u> établie par la gendarmerie ou la police nationale / la perte : police nationale
- 1 pièce officielle avec photo (permis de conduire, passeport) ou Attestation de non possession de pièce officielle
avec photographie
- 25 € en Timbres (bureau de tabac/ en ligne sur le site internet des impôts.gouv ou ANTS)
*Cas particulier pour un duplicata pour perte : si vous vous présentez sans déclaration de perte lors du dépôt du dossier
nous établirons ensemble lors du RDV la déclaration.
POUR LES MINEURS: Important: le mineur doit être présent et accompagné du titulaire de
<u>l'autorité parentale.</u>
Cas 1) Parents mariés : Pièce d'identité du parent présent en cours de validité.
Cas 2) Parents non mariés, divorcés ou pacsés : joindre les documents en fonction de votre cas.
- Pièce d'identité en cours de validité du parent présent au dépôt + autorisation et CNI de l'autre parent.
☐ Jugement de divorce complet ou Jugement relatif à la résidence de l'enfant complet SI garde alternée pièce d'identité
en cours de validité des 2 parents + justificatif de domicile réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau) de
chaque parent.
Sans jugement / Pacs: Justificatif de domicile réglementaire de − 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau) aux noms
des 2 parents ou Attestation manuscrite fixant la résidence de l'enfant chez l'un des parents accompagnée du justificatif de domicile du parent concerné daté de moins de 1 an et joindre le titre d'identité sécurisé en cours de validité des 2
parents
•

Place de la Libération 13390 AURIOL Tél.: 04 42 04 70 06 www.mairie-auriol.fr